

## DELIBERATION CAC028-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 20 septembre 2021**

**Objet de la délibération : Campagne d'emploi 2022 - Personnels enseignants du 2nd degré titulaires**

**Le conseil académique réuni le 28 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La campagne d'emploi 2022 des personnels enseignants du second degré titulaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 56 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la réunion en cours de séance tout en laissant une procuration.

Fait à Angers, en format électronique.

**Olivier HUISMAN**

*Le Directeur général des services,  
Pour le président et par  
délégation*

**Signé le 30 septembre 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 30 septembre 2021**

Année	Unité	N°poste	Corps d'origine	Discipline	Objet de la vacance	Date de la vacance	Corps de destination	Discipline	Recrutement
2022	SUAPS	PTPRC0436	PRAG	Education physique et sportive	Retraite	01/03/2022	PRAG	Education physique et sportive	Campagnes 2nd degré
2022	SANTE	PTPRC0576	PRAG	Anglais	Retraite	01/01/2022	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré
2022	ESTHUA	PTPRG0614	PRAG	Anglais	Fin contrat	01/09/2022	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré
2022	SCIENCES	PTPRG1127	PRAG	Anglais	Retraite	01/07/2022	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PTPRG0532	PRCE	Génie électrique	Retraite	01/10/2021	PRAG	Génie électrique	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PTPRG1283	PRAG	Economie-gestion	Retraite	01/09/2022	PRAG	Anglais	Campagnes 2nd degré

Année	UFR	CORPS	Discipline	Profil	Recrutement
2022	POLYTECH	PRAG	Mathématiques	Enseignant en Mathématiques	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PRAG	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Enseignant en Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie, option Mécanique (Département GMP)	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PRAG	Lettres modernes	Enseignant en Lettres modernes mutualisé pour les départements GEA et GMP	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PRAG	Anglais	Enseignant en Anglais (département TC)	Campagnes 2nd degré